

La protection de l'eau au Québec, ça n'a pas de prix!

Montréal, le 16 décembre 2010 -- La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – *Eau Secours!* souhaite réagir suite à l'annonce du ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand sur l'adoption du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau.

La Coalition est d'accord qu'un coût soit fixé aux entreprises qui puisent actuellement l'eau gratuitement au Québec. Par contre, elle pense que les montants dérisoires générés par cette tarification n'inciteront aucunement les entreprises à sauvegarder la ressource. Les montants de redevances proposés ne sont pas suffisants pour que les entreprises fassent des efforts de conservation de la ressource comme le suggère un des objectifs du règlement.

Eau Secours! croit également que les secteurs d'activités suivants épargnés par la redevance exigible sur l'utilisation de l'eau devraient être inclus dans le règlement : 1- agriculture (le plus grand consommateur d'eau au Québec devrait avoir un statut particulier mais apparaître dans les textes) ; 2- pisciculture ; 3- secteur minier pour les métaux durs ; 4- nucléaire.

La Coalition se questionne également à savoir si les compagnies qui utilisent de l'eau dans leur processus auront encore la responsabilité et l'obligation de remettre l'eau en circulation dans le milieu dans un bon état et si elles auront à payer les coûts de décontamination et de nettoyage, si nécessaire, même si elles paient des redevances. Seront-elles en droit de penser qu'elles ont déjà payé ces coûts par les redevances?

De plus, Le gouvernement du Québec devrait faire pression auprès du gouvernement fédéral pour que l'eau soit exclue des principaux accords mondiaux de commerce, ZLÉA, ALÉNA, AGCS, accord Canada Union-Européenne, pour éviter que l'eau ne devienne un bien commercial soumis aux pressions du marché international entraînant une perte de contrôle de l'État québécois sur une ressource essentielle à la vie.

Par ailleurs, *Eau Secours!* approuve le fait que le projet de règlement ne touche ni les municipalités, ni les institutions, ni les puits individuels. L'état continuera ainsi à assurer l'accès à l'eau aux simples citoyens sans coûts additionnels.

«Nous sommes aussi d'accord avec le fait que l'argent recueilli sera investi dans un Fonds vert. Nous espérons toutefois que ce Fonds servira à étudier et à connaître nos nappes d'eau souterraines et nos cours d'eau pour être en mesure d'établir les quantités d'eau pouvant être puisées sur le territoire afin de garantir l'avenir de la ressource aux citoyennes et aux citoyens du Québec des futures générations » affirme Martine Chatelain, présidente d'*Eau Secours!*

En effet, nous ne connaissons pas le niveau et le temps de régénération des nappes souterraines, alors la Coalition estime qu'il est primordial de pouvoir dresser un profil complet des eaux souterraines du Québec, afin de pouvoir répondre en priorité aux besoins de la population.

Pour *Eau Secours!*, ce règlement était nécessaire, mais elle doute que le taux fixé de la redevance ne tienne compte des coûts sociaux réels de l'application de la mesure et des coûts des études et des inspections nécessaires à la conservation, à la restauration et à la distribution à la population du Québec d'une eau de qualité en quantité suffisante pour les besoins des humains, de la faune et de la flore.